



Regularisation par le travail

Par **anais88**, le **22/04/2016** à **18:00**

Bonsoir, voici ma situation: je suis algérienne, en France depuis six ans et depuis deux ans j'ai plus de carte de séjour mention étudiant, mon ancien employeur pourrait me faire une promesse d'embauche pour pouvoir déposer une demande de régularisation selon la circulaire Valls, vu que j'ai ce qu'il faut en terme de fiches de paie et l'ancienneté sur le territoire. l'entreprise qui devrait me faire la promesse d'embauche est fermée actuellement mais l'employeur m'a expliqué qu'elle est toujours à jour et qu'il pourra me fournir tout les documents nécessaire pour la préfecture.pensez vous que c'est faisable?

Je voulais avoir votre avis avant de me lancer.

Merci de me répondre.

Cordialement.

Par **taboubi**, le **04/05/2016** à **22:51**

Vous dites que l'entreprise est fermée dans les faits. Faites attention parce que la DIRECCTE peut vérifier le caractère réel de l'activité de la société. De plus, pour le renouvellement du titre de séjour, vous êtes obligée la 1ère année de rester avec le même employeur.